

d'une singulière transposition des *viscères*. Le cœur fut, sur inspection, *non est inventus*. On s'attendait à ne le pas trouver, lorsqu'il fut découvert sur le côté droit; cette position quoique gauche était la seule *droiture* apparente de cet organe. Il était petit, et dur comme le roc; les parties non pétrifiées étaient très noires. L'existence d'un pareil état de cet organe aurait dû dater de loin et on est persuadé que le défunt n'aurait jamais vécu si longtemps si sa vie n'avait pas été aussi dure que son cœur.—La dureté de sa vie nous rappelle celle de la vie du chat, cet animal traître et jaloux. Les cellules qui reçoivent l'air dans les poumons étaient extrêmement petites. On remarque cela chez les reptiles.

La rate (le *spleen*) était d'une grosseur énorme; cette affection fut la suite d'une trop grande exercice des fonctions de cet organe, causée par la mélancolie; son activité paraissait avoir été proportionnée à l'inaction du cœur. En examinant le crâne, on découvrit que l'extérieur du cerveau ressemblait à celui du renard ou du jackal. Cette partie du cerveau réputée le siège de l'âme, était entièrement dans un état de désorganisation. Les lobes antérieures que l'on dit avoir des relations intimes avec les facultés intellectuelles, paraissent avoir souffert une violente inflammation, que les médecins attribuèrent à l'occupation insaniaire du défunt, qui consistait en ruse, stratagème, plans, chicanerie et gueniserie en général. Je dis à regret que le brave Tory avait été que trop engagé dans de pareilles affaires. Les chirurgiens conclurent d'après l'examen ci-dessus, que le défunt mourut parcequ'il n'avait pu vivre plus longtemps, vu son triste état. Je me retirai satisfait d'être assisté à une excellente dissection en fait d'anatomie comparative; car il fut trouvé en la personne du défunt la figure d'un loup ou d'un vautour, les poumons d'un serpent, la vie d'un chat (!) et le cerveau d'un renard ou d'un jackal. Un phrénologue, le professeur 'Tête-boss', prit une imitation en plâtre du crâne du cadavre, afin d'établir les qualités du défunt d'après les lois de Gall et de Spurzheim. Aussitôt qu'il aura complété son investigation, il me promet de m'en faire voir le résultat que je ne manquerai pas de vous communiquer, en attendant,

Monsieur, je suis votre &c. &c.

J. B. DE BARRASSE

## ADRESSE DES GOUVERNEURS EN CHEFS AU GOUVERNEUR EN CHEF.

N. B. Le document qui suit est une vraie copie de l'adresse dont MM. Wm. Molson, Robert Armour, John Torrance, John McDonnell et le Dr. Tresler ne sont pas porteurs auprès de son Excellence, Sir C. Metcalfe. Ces messieurs qui partirent pour Kingston Samedi dernier, ont une fausse adresse entre les mains:

je donne celle que la majorité des 5152 signataires ont adoptée, et qui ne pas été donnée au délégués par quelque bêtise impardonnable. Quoiqu'il en soit l'adresse propre est maintenant devant le public; je me la suis procurée très-honnêtement n'étant pas connu comme le Charivari, on m'a engagé comme



écrivain pour la dresser. Voyez les avantages qu'un auteur anonyme possède!—Mais voici cette adresse:

Au Très Honorable Sir Charles Théophilus Metcalfe, Baronnet, Chevalier Grand' Croix du Très Honorable ordre du Bain, un des Très Honorables Conseillers Privés de notre Gracieuse Souveraine, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc.

SALUT ET BENEDICTION.

Très cher Gouverneur,



ous nous pardonneriez si en vous adressant humblement le présent chiffon, nous nous sommes trouvés très en peine à propos du catalogue de vos titres; cependant une proclamation de sa très gracieuse Majesté, Victoria, par la grâce de Dieu, etc. etc., nous a remis sur l'air en nous initiant dans le secret de vos noms, prénoms et qualités. Nous pensons donc n'avoir rien oublié, car nous avons scrupuleusement pris copie de cette partie de la dite proclamation, qui faisait allusion à votre nomenclature.

Vous savez sans doute, que les rebelles nous ont entièrement enfoncés à la dernière élection: les singes nous ont en partie emprunté notre manie. N'est-il pas enrageant de voir des *canucs* vouloir se mettre en frais de suivre la ligne de conduite que nous nous sommes tracée: espérons qu'ils n'y continueront point longtemps. Leur union avec les Irlandais est notre mort; cependant nous

sommes à blâmer. Nous fûmes les premiers à parler d'*union*, aujourd'hui ils nous font payer les pots cassés en suivant notre principe. Vous ressentez autant que nous la douleur causée par le désappointement que le résultat de cette élection nous a fait essuyer; il serait inutile de vous peindre le triste état de nos sentiments que vous partagez si bien. Que ne sommes nous heureux afin de pouvoir vous adresser une lettre de condoléance—devoir que le manque de loyauté empêche nos adversaires de remplir. Nous mêlons donc nos larmes aux vôtres et quelles puissent attendrir le destin qui veut que le trait que nous avons dirigé contre les Canadiens se retourne contre nous.

Nous sommes tout ce qui est imaginable en fait de loyauté; nous abhorrons tout ce qui a la forme de gouvernement responsable; nous avons assez de confiance en la droiture de votre jugement, pour que nous nous abandonnions aveuglément à votre régie; vous êtes représentant d'une personne qui est infaillible, ainsi tout ce que vous faites est bien, il nous faut donc trouver sage ce que vous voudrez bien ordonner; "enfin nous souffrirons aucune chose pourvu que tôt ou tard nous soyons délivrés des Canadiens." (Que souffriront-ils après?—*Char.*)

Ajoutez foi à nos protestations et répondez nous par la prochaine poste. Comme nous n'écrivons point si vous n'étiez point en de mauvaises affaires, vous aurez la complaisance de payer la lettre qui nous transmettra votre réponse. En attendant nous osons nous souscrire tout ce que vous voudrez.

(Ici étaient pour suivre les signatures de 5152 individus dont les noms et les croix sont maintenant devant Son Excellence.)

Mes lecteurs qui forment partie de la profession médicale, seront intéressés par la lecture de ma correspondance étrangère. L'amateur qui veut pénétrer les mystères de la nature, y puisera aussi de rares détails d'une réunion chez un bipède de divers organes que l'on trouve chez les animaux et les oiseaux.

Aussitôt que l'espace me le permettra, je ferai un rapport d'une décision dans la cause de Lewis T. Drummond vs. William Molson, à la quelle j'affixerai une copie du jugement de distribution ordonné par le Juge en Chef PEUPLE

Le barreau de Québec vient de faire dans un de ses plus jeunes membres, M. LERAGE, une perte vivement sentie par tout le corps des avocats et par tous ceux qui l'ont connu. Une étude consciencieuse de sa profession, des talents peu communs, une grande élévation de caractère et de sentiments lui avaient acquis l'estime de